

<https://artsplastiques.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article425>



# Modalités des épreuves de l'enseignement de spécialité arts plastiques en première à compter de l'année 2020

Actualités

- ACTUALITES -

Date de mise en ligne : lundi 29 avril 2019

---

Copyright © Académie de Lyon, Arts plastiques - Tous droits réservés

---



**Modalités des épreuves de l'enseignement de spécialité arts plastiques en première à compter de l'année 2020**

Cette note de service est applicable à compter de la session 2021 du baccalauréat donc en 2020, pour les épreuves communes de contrôle continu des enseignements de spécialité de la voie générale suivis uniquement pendant la classe de première, telles que définies dans l'arrêté du 16 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du contrôle continu pour l'évaluation des enseignements dispensés dans les classes conduisant au baccalauréat général et au baccalauréat technologique.

[Texte officiel au B.O.E.N.](#)